

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 6**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3541-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 10 décembre 2004
Pièces n°: HQD-15
doc. 5.6

Engagement 6 :

Fournir le montant correspondant au surplus au 31 décembre 2003 tels que préparés lors des derniers états financiers et de l'ATPC 2002 et 2003. (demandé par OC).

Réponse à l'engagement 6:

Les informations demandées figurent à la note 20 du rapport annuel 2003 d'Hydro-Québec aux pages 100, 101 et 102.

Le surplus du régime de retraite totalisant 589 M\$ au 31 décembre 2003 est présenté à la ligne «Excédent (déficit) à la fin de l'exercice» alors que l'ATPC 2002 et 2003 est présenté à la ligne «Actif (passif) au titre des prestations constituées».

Extrait du rapport annuel 2003 d'Hydro-Québec :

Note 20 Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Les avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi qu'offre également la Société comprennent des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligation au titre des prestations constituées				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	7 937	7 231	564	511
Coût des services rendus	244	220	24	22
Prestations versées et remboursements	(329)	(319)	(34)	(31)
Intérêts sur l'obligation	517	484	36	34
Pertes actuarielles	98	321	1	28
Redressements dus aux modifications de régime	161	-	-	-
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	8 628	7 937	591	564
Actifs des régimes à la juste valeur				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	8 326	9 149	46	40
Rendement réel des actifs	1 246	(480)	1	1
Cotisations des employés	6	6	-	-
Cotisations d'Hydro-Québec	1	-	7	12
Prestations versées et remboursements	(329)	(319)	(5)	(7)
Frais d'administration	(33)	(30)	-	-
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	9 217	8 326	49	46
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	589	389	(542)	(518)
Coût non amorti des services passés	391	270	-	1
Perte nette non amortie (gain net non amorti)	1 385	1 766	(7)	(9)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(1 521)	(1 673)	135	150
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	844	752	(414)	(376)
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,67	6,58	6,67	6,58
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,07	7,45	3,31	3,00
Taux de croissance des salaires ^a	3,41	3,15	-	-

a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2003, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 8,3 % en 2004. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,9 % en 2014. Une variation de 1 % de ce taux de croissance annuel aurait les incidences suivantes :

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice (%)	3	(2)
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (%)	30	(24)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actifs suivantes:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligations	547	551	-	-
Actions	26	7	-	-
Placements à court terme	-	27	41	40
	573	585	41	40
Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes				
Coût des services rendus ^a	214	197	24	22
Frais d'administration ^b	33	30	-	-
Intérêts sur l'obligation	517	484	36	34
Rendement prévu des actifs	(743)	(754)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	15	14
Amortissement de la perte actuarielle nette (gain actuariel net)	-	-	(1)	2
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	40	78	-	-
Charge (crédit) de l'exercice	(91)	(117)	73	71

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Certaines modifications ont été apportées au Régime de retraite pour faire suite aux ententes intervenues entre la Société et les syndicats au cours de l'exercice. Ces modifications, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2004, sont pour la plupart des dispositions temporaires. Elles touchent principalement la rente de rattachement, la retraite sans réduction de rente, le coût des formes optionnelles de rente ainsi que la prolongation du programme de rachat mis en place en 2000.

À compter de l'exercice 2004, la société ainsi que l'ensemble de ses employés recommenceront à cotiser au Régime de retraite.

